



PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS

# ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE

## JUIN 2023



Crédits : Alain Blanchette

<b>Info communautaire</b>	<b>02</b>
<b>Service incendie</b>	<b>07</b>
<b>Avis - Travaux publics</b>	<b>09</b>
<b>Événements</b>	<b>13</b>
<b>Censeil municipal</b>	<b>16</b>

# INFO COMMUNAUTAIRE

## Ateliers - Tricot communautaire

Organisé par le Regroupement des Artistes et Artisans de Petite-Rivière-Saint-François en collaboration avec la COOP de l'Affluent, le tricot communautaire aura lieu tous les jeudis dès 13h à partir du jeudi 15 juin 2023, au café du Domaine à Liguori.

Vous pouvez apporter votre projet de tricot, de broderie ou autre. De la laine et des broches sont fournis et demeurent sur place. Les articles seront ensuite vendus et une part du profit ira à la COOP de l'Affluent.

Activité gratuite, sans inscriptions !

Pour être membre du RAAPRSF : Sylvie Laperrière 418.575.5644



## Tourisme Charlevoix - Nouveau guide des sentiers pédestres

Tourisme Charlevoix a lancé sa 3<sup>e</sup> édition du Guide des Sentiers Pédestre de Charlevoix.

La version papier est maintenant disponible dans les bureaux d'information touristique et la version numérique sur le site de Tourisme-Charlevoix au [www.tourisme-charlevoix.com](http://www.tourisme-charlevoix.com).



## Pièce de théâtre - Cet été qui chantait

Dans le cadre des commémorations du 40<sup>e</sup> anniversaire du décès de l'auteure Gabrielle Roy, une présentation de la pièce de théâtre Cet Été Qui Chantait prendra place au 1300 rue Principale, à la COOP de l'Affluent.

Tarif : 40 \$ + taxes

Date : 14 et 15 juillet, 19:30

Une production de Marie-Ève Fontaine et du Théâtre Cercle de Molière, la pièce librement inspiré du livre éponyme de Gabrielle Roy, Cet été qui chantait, est un spectacle tout en images, en musique et en douceur.



**L'agence de sécurité S3-K9 patrouille sur le territoire de Petite-Rivière Saint-François toutes les fins de semaine, les vendredis et samedis de 22h à 3H00**

Pour signaler un agissement non conforme au règlement 630 sur la qualité de vie :

**COMPOSEZ LE 418.808.9566**

# INFO COMMUNAUTAIRE

## *L'Expo du Plateau des Arts*

Est fier d'annoncer les artistes qui prendront place au symposium de peinture les 18, 19 et 20 août prochains.



18, 19 ET 20 AOÛT 2023  
SITE DU CHALET GABRIELLE-ROY



### LES ARTISTES DU SYMPOSIUM DE PEINTURE

MÉLISSA BÉRUBÉ / MELLICS  
ISABELLE BOUCHARD / IB  
ROMUALD BOUCHARD  
RÉJEANNE BOUCHARD  
RAYNALD BOURDEAU  
SARAH CLOUTIER  
LUCIEN DUHAMEL

LOUISE FOREST  
NATHALIE GODARD  
SUZANNE LAPOINTE  
ANNETTE LAVOIE  
LINDA LAVOIE  
GUY LEMIEUX, PRÉSIDENT D'HONNEUR  
BENOÎT LÉVESQUE

MIREILLE PÉLISSIER-SIMARD  
JÉNIFER RENÉ  
FRANCINE RIVEST  
LOUISETTE ST-LOUIS / LOSLO  
ROBERT THIBAUT  
SUZANNE TREMBLAY  
SYLVIE TREMBLAY / VI.

L'Expo du Plateau des Arts est toujours à la recherche de bénévoles pour sa 3<sup>e</sup> édition !

Si vous avez du temps à offrir, envoyez un courriel à [expoplateau@gmail.com](mailto:expoplateau@gmail.com) afin de connaître les plages horaires.

Aux membres de la FADOQ nés en JUIN

Joyeux  
Anniversaire



- 08 Claire Cantin
- 20 Serge Thériault
- 25 Renée Bouchard
- 28 Pierre Bouchard
- 30 Jacques Vézina

Aux membres de la FADOQ nés en JUILLET



- 04 Étienne Racine
- 06 Gilles Lavoie
- 07 Hervé Côté
- 22 Fernande Bouchard
- 29 Gaétane Bouchard

# MESSAGES DE LA F.A.D.O.Q.



**La pétanque est de retour !**

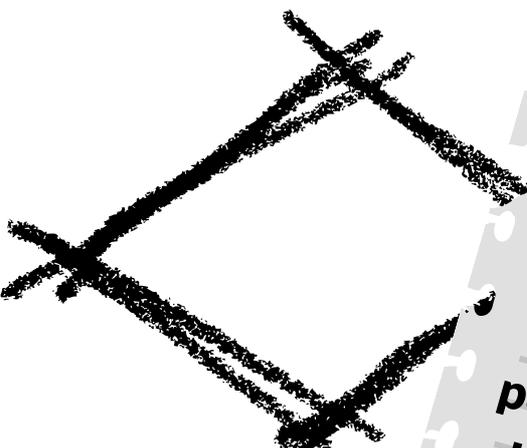
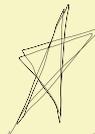
Venez nous retrouver tous les soirs de la semaine dès 19:00

au Parc des Riverains !

Petits, moyens, grands, vous êtes les bienvenus !!



La FADOQ tient à remercier **généreusement** l'Épicerie du Village pour avoir servi un repas chaud le 30 mai dernier aux bénévoles de la popotte!



La F.A.D.O.Q. est présentement à la recherche d'un(e) bénévole afin de créer le site internet de la f.a.d.o.q. de Petite-Rivière pour afficher toutes les activités.

Si vous êtes intéressés à donner un peu de temps, vous pouvez contacter Jacques Bouchard au 418.632.1049



**Vous avez un appartement, une maison ou une chambre à louer à des fins résidentielles?**

**Aidez les Charlevoisiennes et les Charlevoisiens qui cherchent à se loger!**

**Publiez votre annonce sur**

**[logementscharlevoix.ca](http://logementscharlevoix.ca)**

- 💰 Un outil simple et gratuit
- 🕒 Un maximum de visibilité
- 🏠 Des logements loués rapidement



**Un service offert par et pour les gens d'ici!**

# SERVICE INCENDIE



Le service des incendies sont actuellement à vérifier les conformités des feux récréatifs.

Le service vous rappelle que le pare-étincelles est **OBLIGATOIRE** pour tout foyer de feux récréatifs, petits ou gros, servant à la cuisson ou non.

Des avis seront acheminés aux propriétaires fautifs ou récidivistes.

Pour chaque feux allumés, assurez-vous d'avoir de l'eau à proximité et assurez-vous qu'il soit complètement éteint lorsque vous quittez les lieux.



# FEUX D'ARTIFICE INTERDITS



# AVIS : TRAVAUX PUBLICS

**La municipalité tient à vous rappeler le calendrier de cueillette de matières résiduelles. Vous devez sortir vos bacs de la veille de la journée de la cueillette et les retirer le jour de la cueillette. Des constats seront émis aux contrevenants qui dérogent du règlement.**

Voici des extraits du règlement no 497 - Relatif à la gestion des matières résiduelles, adopté le 13 août 2012 :

## **CHAPITRE 5**

### MODALITÉ DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### PÉRIODE DU DÉPÔT DES BACS

Les matières résiduelles des unités desservies à la rue doivent être déposées après 18:00 la veille du jour prévu de la collecte. Les bacs doivent être retirés dans la même journée que la collecte.

#### LOCALISATION DES BACS

Le bénéficiaire devra placer les bacs roulants à proximité du trottoir, de la bordure ou de l'emprise de la rue. Toutefois, en aucun cas ils ne doivent être placés dans la rue, sur le trottoir ou sur la piste cyclable.

#### COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON EFFECTUÉE

Si la collecte des matières résiduelles n'a pas été effectuée par l'entrepreneur le jour prévu de la collecte, le propriétaire, le locataire ou l'occupant de l'unité desservie doit en aviser la MRC de Charlevoix. dans un délai maximum de 24 heures.

## **CHAPITRE 10**

### DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

#### CONTRAVENTIONS

**Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, et d'une amende minimale de 400\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale. En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.**

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

# AVIS : TRAVAUX PUBLICS

## CALENDRIER DE COLLECTE

# PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

INCLUANT LE CHEMIN DE LA MARTINE, SECTEUR BAIE-SAINT-PAUL ET LA ROUTE 138  
DU CROISEMENT DE LA MARTINE VERS PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS.

# 2023

### JOURNÉES DE COLLECTE

**ORDURES :  
MARDI**

**RECYCLAGE :  
MERCREDI**

**COMPOST :  
JEUDI**

### RÉSIDUS VERTS

Mettez vos sacs en papier ou contenants retournables en bordure de la voie publique le dimanche avant la semaine de collecte prévue.

Aucun sac en plastique ne sera collecté, utilisez des sacs en papier.



### ENCOMBRANTS

Collecte sur réservation, vérifiez notre site Internet et surveillez votre journal local pour les dates de réservation.

### Matières non admises:

pneus, matériaux de construction, produits dangereux, appareils réfrigérants et matériel électronique.



## JANVIER

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

## FÉVRIER

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28			

## MARS

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

## AVRIL

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

## MAI

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

## JUIN

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

## JUILLET

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

## AOÛT

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

## SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

## OCTOBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

## NOVEMBRE

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

## DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

MRC de Charlevoix

mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • gmr@mrccharlevoix.ca • MRC de Charlevoix



# AVIS : TRAVAUX PUBLICS

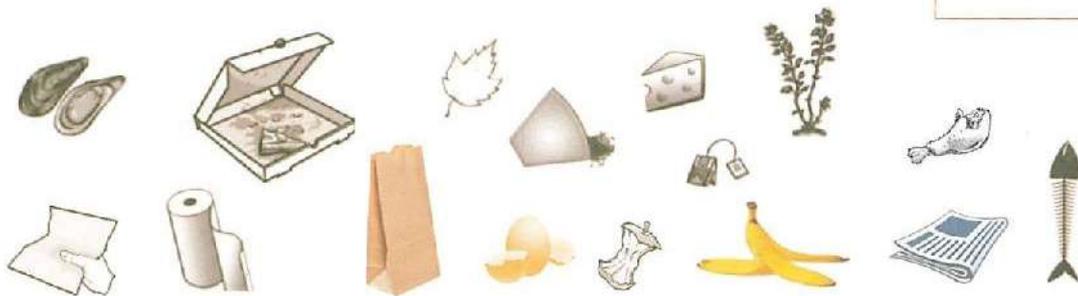
## GUIDE DU TRI



### COMPOST

Les résidus de cuisine, de jardin et le papier et le carton souillé.

**IMPORTANT** Déposer les matières en vrac dans le bac ou dans des sacs en papier brun.



### RÉCUPÉRATION

Les contenants, emballages et imprimés en papier, carton, métal, verre ou plastique **AVEC LOGO**.

**IMPORTANT** Déposer les matières en vrac dans le bac.



### DÉCHETS

Le plastique sans logo, les matières mélangées et autres objets.

**IMPORTANT** Aucun résidu de cuisine ne doit s'y retrouver.



MRC de Charlevoix

mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • gmr@mrccharlevoix.ca • MRC de Charlevoix





# RAPPEL : Utilisation de l'eau potable

Les temps chauds arriveront bientôt (du moins nous l'espérons !), il est donc d'actualité de faire un rappel sur l'utilisation de l'eau potable intérieure et extérieure. À Petite-Rivière, il n'y a pas de compteur d'eau comme dans plusieurs municipalités au Québec. C'est une chance que nous avons ! Il ne faudrait alors pas abuser de ce service !

Voici des extraits du règlement no 632 régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

### 7. - UTILISATION INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

#### 7.3 - Période d'arrosage des pelouses



Il est défendu, entre le 1er mai et le 1er octobre de se servir de tout type d'arrosage pour arroser pelouses, jardins, trottoirs, rue ou autres endroits en faisant usage de l'eau du système d'aqueduc, sauf entre 5 h et 8 h et entre 19 h et 22 h les journées paires du calendrier pour les numéros civiques pairs et les journées impaires de du calendrier pour les numéros civiques impairs.

#### 7.4 - Nouvelle pelouse et nouvel aménagement

Il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 7.3 une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou ou d'installation de gazon en plaque.

#### 7.6 - Piscine et spa

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau du réseau de distribution à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.

#### 7.7 - Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.



# ÉVÉNEMENTS

## Le Chant du crépuscule de la Femme- oiseau



Venez vivre la magie de l'instant  
à travers un chant lyrique  
qui transporte dans l'entre-monde  
dans un lieu enchanteur!

Un projet multidisciplinaire culturel et régional  
créé et réalisé par **Sandra Caissy**, l'artiste, soprano,  
sous l'aile musicale de Sylvain Landry,  
créateur des trames symphoniques

Activité féérique gratuite de  
30 min, présentée deux fois par soir,  
du 25 juin au 3 septembre 2023

Pour plus d'infos : [sandracaissy.com](http://sandracaissy.com)

### BAIE-SAINT-PAUL - Au quai

25 juin - 2, 9, 16, 30 juillet - 6, 13, 20, 27 août et 3 septembre  
juin/juillet : 19 h 30 et 20 h 30 - août/septembre : 18 h 30 et 19 h 30  
En cas de mauvais temps : Pavillon Saint-Laurent

### PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS - Au quai

Tous les mercredis soirs du 28 juin au 30 août  
juin/juillet : 19 h 30 et 20 h 30 - août : 18 h 30 et 19 h 30  
En cas de mauvais temps : Église de Petite-Rivière-Saint-François

### LES ÉBOULEMENTS - Musée maritime de Charlevoix

Tous les mardis soirs du 27 juin au 29 août  
juin/juillet : 19 h 30 et 20 h 30 - août : 18 h 30 et 19 h 30  
En cas de mauvais temps : Musée maritime de Charlevoix, terrasse protégée

### LA MALBAIE - Parc du Quai Casgrain

Tous les samedis soirs du 8 juillet au 2 septembre  
juillet : 19 h 30 et 20 h 30 - août/septembre : 18 h 30 et 19 h 30  
En cas de mauvais temps : Église de Murray Bay

### SAINT-SIMÉON - Au quai brise-lames

29 juin - 6, 13, 20 juillet - 3-10-17-24 août  
juin/juillet : 19 h 30 et 20 h 30 - août : 18 h 30 et 19 h 30  
En cas de mauvais temps : Salle camping municipal

Élie Bédard - Designer graphique



Québec

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec et des MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est dans le cadre de leur Entente de développement culturel

# ÉVÉNEMENTS



## FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

À PETITE RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS



PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS

### VENDREDI 23 JUIN 2023

18h

Ouverture du site et concours de châteaux de sable sur la plage.

Inscription jusqu'au 15 juin!

18h30 à 20h

Animation jongleurs ambulants  
Phil & Dom

19h

Service du gâteau de la St-Jean,  
gracieuseté du Club Med Charlevoix.

20h à 21h

Feu de joie et spectacle chansonnier avec  
Pascal « Pico » Larouche

21h15 à 21h45

Feux d'artifice

22h-23h

Feu de joie, spectacle chansonnier avec  
Pascal « Pico » Larouche et fin des  
célébrations



Une Saint-Jean classique et conviviale, pour toute la famille!

**ENTRÉE GRATUITE • 18H À 23H • PARC DES RIVERAINS**

**EN CAS DE PLUIE, LES ACTIVITÉS SERONT ANNULÉES ET LES FEUX D'ARTIFICE  
SERONT REPORTÉS À UNE DATE ULTÉRIEURE.**

MERCI À NOS GÉNÉREUX PARTENAIRES!



**Club Med**  
Québec | Charlevoix

PETITERIVIERE.COM

POUR INFOS : RDUBY@PETITERIVIERE.COM/ 418 760-1050 POSTE 6109



## Pour la St-Jean-Baptiste **CAMPING OUVERT**

DU 22 AU 26 JUIN 2023

**SANS RÉSERVATION**

- ① Les espaces seront accessibles sans eau ni électricité.
- ① Premier arrivé premier servi.
- ① Nous comptons sur la collaboration des gens pour garder le terrain aussi propre que possible. Des bacs / poubelles seront disponibles à proximité pour vos déchets et les propriétaires d'animaux de compagnie sont priés de ramasser les cadeaux de leurs animaux.
- ① Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse en tout temps.
- ① Les chiens de 20 kg et plus doivent porter un harnais ou un licou.

# CONSEIL MUNICIPAL



## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 JUIN DERNIER

.....

Plusieurs règlements ont été adoptés :

- # 713 modifiant le règlement sur les dérogations mineures.
- # 714 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.
- # 715 sur la démolition d'immeubles.
- # 716 modifiant le règlement de lotissement no 583.
- # 717 modifiant le règlement de zonage no 603 - définitions des marges.
- # 718 modifiant le règlement no 694 fixant la rémunération du maire et conseillers de la Municipalité de Petite-Rivière Saint-François pour l'année 2022 et les suivantes.
- # 712 modifiant le règlement de zonage no 603 concernant les établissements de résidences principales.

Le conseil municipal accepte la proposition pour l'achat de quatre (4) kits d'interventions, comprenant un casque, un habit de pluie adapté ainsi qu'une veste de flottaison.

Le conseil municipal décrète une dépense de 483 567.93 \$, toutes taxes en sus, et donne le mandat à Entreprises Jacques Dufour pour la réalisation du prolongement de la piste cyclable.

Le conseil municipal donne le mandat à Aurel Harvey et fils pour les agrégats sable tamisé, sable MG-112, pierre nette  $\frac{3}{4}$ , gravier MG-20 tel que la soumission déposée et les agrégats MG-56 ainsi que la pierre fracturée 100-200 et 300-600 à Réjean Lajoie.

Le conseil municipal donne le mandat à TetraTech pour les réalisations des plans et devis des infrastructures d'eau et d'égouts de la rue du Quai.

Le conseil municipal accepte d'octroyer la somme prévue pour 2023, soit 7 500 \$ à la réalisation du plan de restauration et de remise à niveau des sentiers.

Le conseil municipal autorise le maire, quatre conseillers et le directeur général à assister au congrès de la FQM 2023 et assumera les coûts reliés à l'inscription au montant de 945 \$ plus les taxes applicables par personne, le remboursement des frais de déplacement, de l'hébergement et des repas.

Le conseil municipal octroie une somme de 3 000 \$ au projet Étude-Ski de l'école St-François pour 2023-2024.

Le conseil municipal donnera de petits contrats pendant l'été aux jeunes de la Mini-COOP PRSF. Les tâches demandées pourront être identifiées en fonction des priorités.

Le conseil fait l'achat de 20 matelas au montant 4 800 \$ afin de combler le besoin au niveau de la sécurité civile.

Le conseil municipal autorise le versement de la subvention au montant de 5 452.84 \$ au comité de la Bibliothèque Municipale Gabrielle Roy.

# CONSEIL MUNICIPAL



Retrouvez l'intégralité de nos  
règlements municipaux sur le  
site internet de la municipalité  
au [www.petiteriviere.com](http://www.petiteriviere.com)

Vous y trouverez également  
les comptes rendus des  
séances du conseil

Les séances du conseil sont en  
présentiel et aucune captation  
audio ou vidéo ne sera effectuée.

Afin d'assurer une meilleure  
organisation de la séance, nous  
vous informons que la période de  
question sera de 30 minutes et il  
sera permis de poser plusieurs  
questions en lien avec l'ordre du  
jour seulement, à la fin de la séance

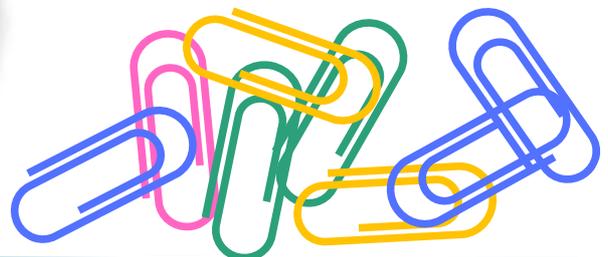


Prochaine séance ordinaire du  
Conseil Municipal  
A LA SALLE MUNICIPALE  
Mardi le 11 juillet 2023 à 19h30

**5È VERSEMENT DES TAXES**

**MUNICIPALES :**

**17 JUILLET 2023**



# Cette page vous appartient !



*Journalistes  
recherchés !!*

L'équipe du journal municipal est à la recherche de journalistes en herbe afin de proposer des articles !

Recherches, histoires en tout genre, composition, votre recette préférée, carte du ciel, une fierté à partager !

Écrivez-nous !

Pour infos :

<https://www.petiteriviere.com/municipalite/bulletin/>



